

Crise du COVID-19 et Ordonnances expirées : dans quels cas les renouveler ? (MAJ au 09.11.2020)



	A quelles conditions ?	La délivrance peut être exécutée jusque...	La délivrance est assurée pour une durée de traitement de...	Quelle communication avec le prescripteur ?	Comment tracer cette délivrance ?
Traitements chroniques Stupéfiants et assimilés stupéfiants Anxiolytiques et hypnotiques	Le renouvellement de ces traitements n'est pas possible				
Traitement de substitution aux opiacés¹	Le traitement a déjà été délivré au patient durant au moins 3 mois <u>ET</u> votre officine figure sur la prescription	Fin de l'état d'urgence sanitaire	28 jours maximum, renouvelables	Accord préalable obligatoire : il peut être oral	Apposer sur l'ordonnance : tampon de l'officine + date de délivrance + nombre de boîtes dispensées
Contraceptifs oraux	L'ordonnance est expirée depuis plus d'un an et moins de deux ans	Fin de l'état d'urgence sanitaire	3 mois maximum non renouvelables	Information obligatoire du médecin ou de la sage femme, elle peut être donnée par téléphone	Apposer sur l'ordonnance : tampon de l'officine + date de délivrance + nombre de boîtes dispensées + mention sur l'ordonnance « dispensation dérogatoire de contraceptifs oraux covid-19 »
Dispositifs Médicaux	Le DM figure au chapitre 1, 2 ou 3 du titre I de la LPPR ²	Fin de l'état d'urgence sanitaire	Volume de produits garantissant la poursuite du traitement pour une durée d'un mois. Le cas échéant, au-delà de la date de validité de l'entente préalable	Information obligatoire, elle peut être donnée par téléphone	Apposer sur l'ordonnance : tampon de l'officine + date de délivrance + mention : « délivrance par la procédure exceptionnelle pour une durée de X semaines » + indiquer les produits ayant fait l'objet de la délivrance

Pour l'ensemble de ces ordonnances, le renouvellement doit respecter la posologie ainsi que, le cas échéant, les modalités de fractionnement initialement prévues par le prescripteur.

¹ Il s'agit des traitements à base de méthadone (gélules, sirop) ou buprénorphine comprimés.

² Il s'agit des DM pour le traitement de pathologies spécifiques, des DM de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades handicapés et des articles pour pansements et contention.